RAPPORT N° 2019/O1/116

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL

RAPPORT DE LA COMMISSION EN CHARGE DES PROBLEMATIQUES DE VIOLENCE EN CORSE

CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Rapport de Madame la Présidente de la commission

Dans ses orientations stratégiques adoptées en 2016, la Commission en charge des problématiques de violence avait ciblé la question des violences faites aux femmes, de façon à mesurer leur réalité et d'aider de façon plus efficace les victimes de tels actes.

Dans cet esprit, des premières séries d'auditions ont eu lieu, pour définir différents axes de travail.

Ainsi, en mars 2017, la Commission a entendu M. Eric BOUILLARD, Procureur de la République d'Ajaccio, Mme Dominique NADAUD, déléguée départementale pour la Haute-Corse aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les responsables des services sociaux des ex-conseils départementaux.

Ces échanges ont fait ressortir plusieurs constats partagés.

De plus, différents axes de réflexion ont été évoqués et, dans ce cadre, la question de l'observation des violences est apparue comme essentielle, notamment au travers de la création d'un observatoire des violences faites aux femmes.

Ces éléments ont par la suite été repris dans la feuille de route de la Commission, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 juillet 2017.

Enfin, une motion déposée par Pierre POLI a été adoptée par notre Assemblée en juillet 2018, et elle s'inscrit dans cette démarche, en demandant la création de cet observatoire territorial des violences faites aux femmes et en mandatant le Président du Conseil Exécutif de Corse pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

I. <u>L'observatoire des violences faites aux femmes, un outil essentiel et</u> efficient

Le manque de données fiables constitue une lacune importante, de nature à compromettre l'efficacité d'une politique ambitieuse et efficiente.

Améliorer l'observation et la connaissance de ces phénomènes de violences apparaît donc comme un enjeu préalable, tant il est nécessaire de cerner les réalités sur lesquelles on pourra agir.

De plus, face à l'ampleur et à la gravité du phénomène, les collectivités doivent réfléchir à rendre les moyens et outils à leur disposition plus efficaces.

En effet, 130 femmes meurent en moyenne par an en France sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon et près de la moitié d'entre elles étaient connues des services sociaux et/ou de sécurité comme victimes de violences. Se pose donc la question d'une meilleure protection de ces femmes, et des outils à mettre en œuvre.

Les enquêtes menées par l'INSEE, basées sur du déclaratif, indiquent que 219.000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de violence physique et/ou sexuelle sur une année (19 % déclarent avoir déposé plainte) et 84.000 femmes ont déclaré avoir été victimes de viol ou de tentative de viol sur la même période (10 % ont déposé plainte et 90 % ont déclaré connaître leur agresseur).

Au-delà d'un diagnostic partagé et d'une meilleure connaissance des ressources existantes sur le territoire, il est fondamental de créer une culture commune entre l'ensemble des partenaires, et d'alerter et informer les citoyens sur ces questions.

La Commission en charge des problématiques de violence en Corse, réunie à Bastia le 15 avril dernier, avait donc pour objectif d'entrer dans une phase de mise en œuvre opérationnelle de la création d'un observatoire, en y invitant les associations spécialisées sur ces questions et en bénéficiant du retour d'expérience de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, premier du genre, grâce à l'audition de Mme Ernestine RONAI, responsable de cette structure.

II. L'observatoire, une structure chef de file

Mme RONAI, ancienne coordinatrice nationale « violences faites aux femmes » de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes depuis 2013, a initié en 2002 la création de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis, premier du genre.

Elle a détaillé devant la Commission la méthode mise en œuvre dans ce département urbain, qui compte 1,7 millions d'habitants.

Pour elle, un observatoire doit être une structure partenariale, regroupant les services de la Collectivité (services sociaux, logement, petite enfance...), en y associant les services de l'Etat (forces de sécurité, justice, Education Nationale, ARS, hôpitaux, CAF...) et les associations spécialisées sur cette problématique.

Ce partenariat doit être construit sur **l'égalité** entre les partenaires, un contrat de **confiance** total de manière à mutualiste les informations, un **engagement** officiel des institutions, via des protocoles ou des conventions, et **l'implication** pleine et entière des acteurs concernés.

III. Mise en œuvre opérationnelle

Un Observatoire territorial des violences faites aux femmes est une instance d'échanges et de réflexion.

Dans un objectif général d'améliorer les réponses apportées aux différents besoins des femmes victimes de violences sur le territoire, l'action d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes peut se décliner sur plusieurs axes :

- ➤ la réalisation d'un diagnostic territorial, qui s'appuie sur les données disponibles et des structures existantes, afin d'établir un état des lieux qui permettra de faire ressortir ce qui fonctionne et ce qui gagnerait à être amélioré.
- > Le recensement et la diffusion des ressources disponibles sur le territoire.
- ➤ L'amélioration de la connaissance sur les violences faites aux femmes et les besoins spécifiques du territoire en matière de prise en charge.
- > La mise en réseau des professionnel-le-s dans le but de créer une culture partagée et partenariale.
- > L'expérimentation et la mise en place de dispositifs innovants.
- > L'information et la sensibilisation du grand public, la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.

Sa structure pourrait s'organiser de la façon suivante :

- Une structure permanente (a minima un agent de catégorie A en charge de la réalisation d'enquête, de l'animation du réseau et de la communication et un agent de catégorie C en charge du secrétariat et de la réalisation de bases de données).
 - A titre d'exemple, l'observatoire de Seine Saint Denis compte 4 ETP auxquels il convient d'ajouter un stagiaire.
- Un comité de pilotage composé des principales institutions (service social, PMI, ASE, crèche, logement, PAPH...), des associations spécialisées (planning familial, CIDFF...), des services de l'Etat (Procureur, JAF, forces de sécurité, justice, Education Nationale, ARS, hôpitaux, CAF, délégué(e) au droit des femmes...), des élus(e)
 - Le Comité de pilotage peut se voir attribuer différentes missions : organiser la réflexion et les initiatives mises en œuvre par l'Observatoire et ses partenaires, contribuer à dresser un état des lieux de la situation et des besoins sur le terrain, faire émerger de nouvelles pistes de travail, assurer l'évaluation des dispositifs mis en place....
- Des groupes de travail, créés de manière ad hoc pour réfléchir, de façon ponctuelle, sur des sujets précis, qui regrouperaient notamment des professionnels de terrain et des experts.
- Des comités de pilotage pour chaque dispositif mis en œuvre (à titre d'exemple, en Seine Saint Denis, le comité de pilotage « Téléphone Grave Danger » a permis de repérer les failles opérationnelles et de les corriger rapidement).

Mme RONAI a indiqué que le budget alloué par le conseil départemental de la Seine St Denis à l'observatoire était de (hors frais RH) de 140.000 € (dont 55.000 € pour financer des actions spécifiques portées par les associations).

Ce budget leur permet de mener différentes actions durant l'année, autour de plusieurs dates symboliques (8 mars, 25 novembre...).

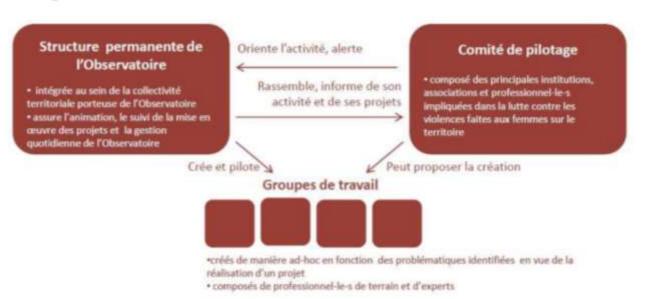
De plus, les collectivités peuvent également agir dans leur cadre de compétences propres. Ainsi, les différentes collectivités partenaires en Seine Saint Denis mettent à disposition des logements sociaux, dans le cadre du dispositif « un toit pour elle » copiloté par l'observatoire, permettant de reloger rapidement des victimes tout en assurant leur mise en sécurité.

A ce titre, la nouvelle Collectivité de Corse permet de disposer d'une force de frappe conséquente, au vu des compétences étendues qui lui sont dévolues. Force de frappe qui maille tout le territoire de la Corse, des zones urbaines aux zones rurales.

Ainsi, la Commission préconise la mise en œuvre rapide d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, la mise à disposition des agents nécessaires au fonctionnement de cette structure et la constitution d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs, afin d'innover pour apporter au niveau territorial des réponses concrètes et efficaces, permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences et, le cas échéant, de leurs enfants.

ANNEXE 1

Organisation et fonctionnement d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes



ANNEXE 2

Présentation de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine Saint Denis

Premier du genre en France, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes a été créé en 2002.

L'objectif est de proposer une prise en charge globale, par un ensemble de mesures complémentaires adaptées à la diversité des situations et des besoins, qui permettent non seulement aux femmes de faire face à l'urgence, mais aussi de les accompagner durablement pour qu'elles reprennent leur vie en main.

Une culture commune de lutte contre les violences

L'efficacité de ces dispositifs repose sur les synergies que l'Observatoire a initiées avec l'ensemble des professionnel-le-s qui interviennent auprès des femmes victimes de violences et de leurs enfants : personnels des services départementaux, fonctionnaires de police, magistrat-e-s, avocat-e-s, soignant-e-s, professionnel-le-s socio-sanitaires, associatifs...

Cette démarche collective repose sur les partenariats conclus avec le ministère de la Justice (Tribunal de Grande Instance de Bobigny), le ministère de l'Éducation nationale (Inspection académique), la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil régional d'Ile-de-France, les municipalités de la Seine-Saint-Denis, des associations, des ONG, des partenaires privés.

Des documents et des formations spécifiques, élaborés par l'Observatoire, sont proposés à l'ensemble des professionnel-le-s qui interviennent dans ces structures. Avec ses partenaires, il forme chaque année 6 000 d'entre eux. L'objectif est de construire une culture commune de lutte contre les violences.

Une structure-modèle dans la lutte contre les violences

Les études et les analyses que l'Observatoire a menées, autant que les dispositifs expérimentaux qu'il a créés, font désormais de cette structure un modèle dans la lutte contre toutes les formes de violences sexistes en France.

D'autres collectivités territoriales s'appuient aussi sur l'expérience et l'expertise développées par l'Observatoire du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour mettre en œuvre des mesures qu'il a initiées, comme le téléphone grave danger pour les femmes en très grand danger. Ces initiatives montrent que les dispositifs expérimentés en Seine-Saint-Denis peuvent parfaitement être généralisés à l'ensemble du territoire français.

Un laboratoire d'innovations et d'expérimentations

15 années d'études et d'expérimentations ont permis d'élaborer de nombreux dispositifs innovants : le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger, les consultations de psycho-traumatologie, le protocole de mise en œuvre de l'ordonnance de protection des femmes victimes de violences, l'accompagnement protégé des enfants, le protocole de prise en charge des enfants orphelins suite à un

féminicide, les bons taxis, "un toit pour elle", la lutte contre les mariages forcés ou encore la sensibilisation des jeunes à la lutte contre le sexisme...